VOUS VENDEZ

LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES	TYPES DE BIEN & CONDITIONS	DURÉE DE VALIDITÉ
DPE : Diagnostic de Performance énergétique	Tout bien immobilier construit s'il dispose d'un moyen de chauffage	10 ans sauf en cas de travaux pouvant impacter la performance énergétique du bien
Diagnostic de repérage AMIANTE	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1 ^{er} juillet 1997	Si le diagnostic date d'avant 04/2013 : à renouveler. Si le diagnostic date d'après 04/2013 : validité illimitée
Pb Diagnostic PLOMB	Bien dont le permis de construire est antérieur au 1er janvier 1949	1 an si concentration supérieure au seuil sinon illimitée
Diagnostic GAZ	Concerne les installations gaz fixes de plus de 15 ans	3 ans
Diagnostic ÉLECTRICITÉ	Concerne les installations électrique de plus de 15 ans	3 ans
Mesurage LOI CARREZ	Tout bien en copropriété (sauf caves, garages et lots inférieurs à 8m²)	Illimitée sauf en cas de travaux
ERP (ex ESRIS) Etat des Risques et Pollutions	Bien présent dans une zone à risque définie par arrêté	6 mois
Diagnostic TERMITES	Bien présent dans une zone infestée définie par arrêté	6 mois
ENSA: Etat des Nuisances Sonores Aériennes	Logement situé dans le périmètre d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	

A noter : Pour être couvert, il est recommandé de disposer de diagnostics immobiliers établis à votre nom.